



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
Général
Commun**

Mamoudzou, le 17/06/2022

Service des ressources humaines
Bureau formations / concours et dispositifs sociaux
Courriel : sgc-concours@mayotte.gouv.fr

AVIS D'EXAMEN ----- CAPACITE PROFESSIONNELLE (CAPA)

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 5 août 2022

Date des épreuves écrites : Mercredi 05 octobre 2022

Objet : Examen pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle – Session 2022

Le Secrétariat Général Commun vous informe de l'ouverture des inscriptions à l'examen, au titre de l'année 2022, pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle requise pour l'exercice de la profession de transporteur public routier et de commissionnaire de transport.

Les décret et arrêté du 1er avril 2022 instituent une redevance pour les examens écrits permettant l'obtention de la capacité professionnelle exigée pour l'exercice des professions du transport.

A compter de la session 2022, l'inscription aux examens de capacité professionnelle est soumise au paiement d'une redevance.

L'arrêté ministériel fixe le montant de la **redevance à 30 euros** ainsi que les modalités de son paiement, celui-ci est exclusivement dématérialisé.

Il est rappelé que vous devez vous inscrire dans le centre d'examen dont dépend le département de votre lieu de résidence.

Toute demande d'inscription doit être accompagnée de la preuve du paiement de la redevance. Pour cela, vous devez impérativement conserver un exemplaire de votre reçu, l'imprimer et le joindre à votre dossier d'inscription.

Votre dossier d'inscription est complet lorsqu'il est accompagné de l'ensemble des pièces justificatives demandées dont le reçu de paiement de la redevance.

Lien de paiement de la redevance : <https://capapro-transport.developpement-durable.gouv.fr>

Modalités d'inscription

Pour s'inscrire, vous devez disposer d'un dossier :

1. **Soit, par téléchargement sur internet :**

CERFA 11414*05 : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11414.do

2. **Soit, par retrait au SGC :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h

préfecture de Mayotte / service RH / Bureau formation concours et dispositifs sociaux

Avenue de la préfecture - 97600 MAMOUDZOU
(entrée préfecture par le haut)

Transmission des dossiers

Les dossiers de candidatures peuvent être :

1. déposés directement à la préfecture de Mayotte / service RH / Bureau formation concours et dispositifs sociaux : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 15h**

OU

2. envoyés par voie postale :

Préfecture de Mayotte / SGC
service des ressources humaines / Bureau formation concours et dispositifs sociaux
BP 676
KAWENI
97600 MAMOUDZOU

Date limite : Vendredi 5 août 2022 (cachet de la poste faisant foi)

Pour tout renseignement : sgc-concours@mayotte.gouv.fr

